

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

—————
Séance du 29 juin 2023
Rapporteur :
Madame Françoise DORVAL

N° 29

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 07/07/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 07/07/2023 (accusé de réception du 07/07/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Boulevard de France - Aménagement conjoint des espaces publics dans le cadre de la mise en accessibilité du lycée de Cornouaille et de la construction du réseau de chaleur urbain - Signature d'une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée

—————

La Région Bretagne a inscrit dans son Plan d'Actions 2019-2020, axe 2 du schéma directeur immobilier des lycées, la mise en accessibilité du site du lycée de Cornouaille à Quimper.

Le bureau municipal du 22 mai 2023 a validé le Programme Technique Détaillé (PTD) pour chacun des trois maîtres d'ouvrages de l'opération : la Région Bretagne pour l'aménagement à l'intérieur du lycée, Quimper Bretagne Occidentale pour l'aménagement du réseau de chaleur urbain et la ville de Quimper pour les espaces publics devant le lycée.

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est estimée à 3 180 000 €TTC dont 486 160 €TTC pour la ville de Quimper et 75 340 €TTC pour Quimper Bretagne Occidentale.

Le lycée de Cornouaille à Quimper est situé dans un contexte foncier contraint et un environnement d'habitat pavillonnaire. Il ne bénéficie pas d'un accès lisible, sécurisé et accessible aux flux piétons depuis le boulevard de France.

Des orientations d'aménagement conjointes entre la Région Bretagne, Quimper Bretagne Occidentale et la ville de Quimper ont été élaborées dans le cadre d'une Programme Technique Détaillé.

Ce Programme Technique Détaillé de l'aménagement vise la mise en accessibilité et la visibilité du lycée de Cornouaille depuis le Boulevard de France tout en confortant le maillage et en sécurisant les déplacements doux (à pied, à vélo) au sein du quartier de Kermoisan.

Il est proposé une organisation de la maîtrise d'ouvrage de la présente opération comme suit :

- La Région Bretagne, représentée par le Président du Conseil Régional sur l'emprise foncière de la Région ;
- La Ville de Quimper et QBO sont associées au projet sur leurs emprises foncières (compétences espace public et Réseau de Chaleur Urbain). Dans le cadre du projet de mise en accessibilité du Lycée de Cornouaille, il est proposé que la Région soit maître d'ouvrage déléguée pour le compte de la ville de Quimper et de QBO sur les espaces publics. Ces dernières seront associées dans la validation des études et pendant la phase chantier. La convention de maîtrise d'ouvrage déléguée est fournie en pièce jointe et sera également soumise à l'approbation du conseil communautaire du 11 juillet prochain.

La construction du réseau de chaleur urbain et la chaufferie biomasse associée est de la compétence de Quimper Bretagne Occidentale et la maîtrise d'ouvrage de ces travaux est assurée par QBO sur le domaine public. A l'intérieur du lycée, le réseau de chaleur est réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la Région Bretagne.

Dans le cadre de l'opération d'aménagement de l'entrée du Lycée de Cornouaille, les principaux enjeux sont les suivants :

- Améliorer la visibilité du lycée, à l'aide d'une liaison claire entre le boulevard de France et le bâtiment d'accueil. En étant lisible et qualitatif, ce cheminement sera identifié comme l'entrée principale de l'établissement ;
- Rendre accessible aux PMR le lycée depuis le Boulevard de France malgré un dénivelé conséquent ;
- Affirmer le lycée comme un équipement structurant du quartier ;
- Valoriser l'espace public du quartier assurant une fonction de desserte de différents pôles (lycée, EHPAD, habitations) et unifier le traitement entre l'espace public et l'espace à l'intérieur du lycée (l'entrée du lycée comme continuité de l'espace public) ;
- Renforcer les liens, entre le lycée et son environnement urbain et paysager ;
- Sécuriser les flux (et le site) et favoriser les modes de déplacements actifs, tout en conservant le fonctionnement actuel des accès ;
- Promouvoir un aménagement respectueux de l'environnement ;
- Améliorer le confort d'usage et la qualité paysagère du site et plus globalement du quartier.

Les aménagements suivants sont proposés :

- Création d'un parvis urbain et arboré en lieu et place du giratoire de Vendée ;

- Création d'un parvis au niveau du nouveau bâtiment d'accueil du lycée ;
- Création d'une liaison accessible aux PMR entre les deux parvis ;
- Végétalisation du parvis urbain ;
- Création d'un dépose minute le long du boulevard de France et sécurisation des traversées piétonnes.

L'enveloppe financière prévisionnelle des travaux est fixée à 2 650 000 € HT valeur mai 2023.

Cette enveloppe est décomposée financièrement comme suit :

- 2 650 000 € HT sur l'emprise Région ;
- 405 133 € HT sur l'emprise Ville de Quimper ;
- 62 783 € HT sur l'emprise QBO.

Le calendrier de réalisation prévisionnel de l'aménagement est le suivant :

- 2024 : réalisation des études de maîtrise d'œuvre ;
- 2025 : réalisation des travaux.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - d'approuver la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour le programme détaillé ;
- 2 - d'autoriser madame la maire à la signer.